

Tout savoir sur les pesticides ?

- Comment s'en passer ?
- Puis-je les utiliser ?
- Comment les utiliser en sécurité ?
- Quelles législations dois-je respecter ?
- Comment obtenir ma phytolice ?
- Comment stocker mes produits ?



Qu'il s'agisse de promotion, de formation, de recherche, de sensibilisation ou encore d'innovation, la Wallonie a voulu mettre à l'honneur celles et ceux qui œuvrent au quotidien au bénéfice du monde agricole et plus globalement de la ruralité.

Nous serons donc présents au cœur du village wallon, parmi une cinquantaine d'acteurs.

Rendez-vous les 24, 25, 26 et 27 juillet à la Foire agricole de Libramont dans le quartier « **Vers plus de naturel** » situé au sein du Village wallon de l'agriculture, dans le Hall 3 (1^{er} étage du bâtiment Libramont Exhibition & Congress).

Vous êtes un particulier...

Il peut s'agir de quelques plantes dans le coin du salon ou d'un petit balcon agrémenté d'un peu de verdure. Pour d'autres, il s'agira d'une terrasse ou d'un grand jardin avec un potager qui offre des légumes à toute la famille. Quelles qu'en soient la nature et l'ampleur, ces petits écrins verts sont très précieux à nos yeux car ils nous permettent de nous évader, d'apporter un peu de vie dans nos intérieurs, de s'oxygéner au grand air, de cultiver nos propres légumes...

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, il nous tient à cœur de prendre grand soin de ces petits coins de nature.

Et si nous entretenons nos plantes de manière durable et responsable ? Venez trouver réponse à toutes vos questions dans le quartier « **Vers plus de naturel** ».

Vous êtes un utilisateur professionnel...

Les progrès en protection des plantes ont largement contribué à l'augmentation des rendements agricoles ainsi qu'à la régularité de la production. Aujourd'hui, les utilisations des produits phytopharmaceutiques (PPP) sont variées, depuis les applications au champ jusqu'au traitement des espaces verts et des jardins de particuliers... Mais la prise de conscience croissante des risques potentiels que l'usage des produits phytopharmaceutiques peut engendrer pour la santé humaine ainsi que pour la nature a amené à s'interroger sur la manière la plus rationnelle d'utiliser les PPP.

Afin de réguler au mieux l'usage des PPP, l'Union européenne a adopté un ensemble de textes législatifs appelé « paquet pesticides ». La Directive cadre Pesticides définit un cadre communautaire pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en réduisant les risques et les effets des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement. Cette Directive 2009/128/CE a été transposée en droit belge¹.

La mise en œuvre de ces nouvelles bases légales touche directement les utilisateurs de PPP. La phytolice est une mesure légale qui en découle. Elle sera obligatoire dès le 25 novembre 2015. L'exploitant sera aussi tenu d'appliquer d'autres mesures, comme le respect de conditions pour effectuer les opérations de stockage et de manipulation de PPP au champ ou sur une aire étanche, l'application des principes de la lutte intégrée, le respect de zones tampons...

Les gestionnaires des espaces publics pourront trouver dans le quartier « Vers plus de naturel », des informations sur la préservation de la nature et la santé afin de s'orienter vers le zéro phyto, sur la fourniture d'abris pour la faune et la flore ou encore sur le travail de qualité de nos horticulteurs wallons.

Toutes vos questions relatives aux produits phytopharmaceutiques trouveront réponse à la foire agricole de Libramont au sein du Village wallon de l'agriculture dans le quartier « Vers plus de naturel » (1er étage du bâtiment Libramont Exhibition & Congress).



Wallonie



Service Public de Wallonie (DGO3 – Direction des Espaces verts) -

<http://environnement.wallonie.be/administration/drce.htm#espace> - 081/33.58.28

Comité régional PHYTO - www.crphyto.be - 010/47.37.54 - crphyto@uclouvain.be

Adalia - www.adalia.be - 04/250 95 82 - info@adalia.be

PreventAgri - www.preventagri.be - 065/61.13.70 - info@preventagri.be

Pôle Wallon de Gestion Différenciée - www.gestiondifferenciee.be - 081/39.06.19 - info@gestiondifferenciee.be

PhyteauWal - www.phyteauwal.be - 081/62.71.72 - info@phyteauwal.be

¹ La transposition de la Directive 2009/128/CE en droit belge est à l'origine d'un arrêté royal du 19/03/2013 pour un usage des PPP et des adjuvants compatible avec le développement durable, d'un décret du 10 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, d'un arrêté du Gouvernement wallon (AGW) de transposition du 11 juillet 2013 et de deux AGW du 13 juin 2013 déterminant les conditions intégrales et sectorielles relatives aux dépôts de PPP à usage professionnel.